

RESUME NON-TECHNIQUE

De l'enquête publique unique portant sur l'autorisation environnementale au titre des ICPE pour le centre de Rosheim et la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rosheim

SOMMAIRE.....

1. Cadre réglementaire.....	3
2. Contenu du dossier d'enquête publique unique.....	4
3. Présentation du projet d'autorisation environnementale au titre des ICPE pour le centre de Rosheim	5
3.1. Installations actuelles.....	5
3.2. Caractéristiques du projet	8
3.3. Fabrication du CSR	10
3.4. Broyage du bois	11
4. Présentation du projet de révision allégée n°1 du PLU de Rosheim	12

1. Cadre réglementaire

La présente note de présentation non-technique du projet est réalisée au titre de l'organisation d'une enquête publique unique, conformément au I. de l'article L.123-6 du code de l'environnement :

« I. - Lorsque la réalisation d'un projet, plan ou programme est soumise à l'organisation de plusieurs consultations du public dont l'une au moins en application de l'article L. 123-2, il peut être procédé à une enquête publique unique régie par la présente section dès lors que les autorités compétentes pour prendre la décision désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête. A défaut de cet accord, et sur la demande du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable, le représentant de l'Etat, dès lors qu'il est compétent pour prendre l'une des décisions d'autorisation ou d'approbation envisagées, peut ouvrir et organiser l'enquête unique.

Dans les mêmes conditions, il peut également être procédé à une enquête unique lorsque les consultations du public de plusieurs projets, plans ou programmes peuvent être organisées simultanément et que l'organisation d'une telle enquête contribue à améliorer l'information et la participation du public.

La durée de l'enquête publique ne peut être inférieure à la durée minimale de la plus longue prévue par l'une des législations concernées.

Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des consultations du public initialement requises et une note de présentation non technique du ou des projets, plans ou programmes.

Cette enquête unique fait l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des consultations du public initialement requises. »

L'enquête publique unique porte à la fois sur l'autorisation environnementale au titre des ICPE pour le centre de Rosheim et la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rosheim.

2. Contenu du dossier d'enquête publique unique

Dossier d'autorisation environnementale au titre des ICPE pour le centre de Rosheim :

- Ensemble des pièces du DDAE
- Avis des services et de la MRAe

Dossier du Permis de Construire :

- Plan de situation
- Plans masse des constructions
- Plans en coupe du terrain
- Notices descriptives
- Plans de façade des toitures
- Document graphique d'insertion du projet dans l'environnement
- Photographie du site
- Etude d'impact
- Justification du dépôt de la demande d'autorisation d'une ICPE
- Dossier concernant les règles de sécurité
- Récapitulatif de la demande

Dossier de révision allégée du PLU :

- Notice
- Zonage
- Rapport de présentation
- Etude d'impact
- Réponse de la MRAe
- Avis MRAe de non réalisation d'évaluation environnementale
- Avis CNPN
- Mémoire en réponse CNPN
- Annexes

3. Présentation du projet d'autorisation environnementale au titre des ICPE pour le centre de Rosheim

3.1. Installations actuelles




La société ALPHA exploite actuellement, sous couvert d'un arrêté préfectoral, une plate-forme multi-activités sur le site de Rosheim (67).

Les activités présentes actuellement sont :

- un centre de transit de verre,
- un centre de transit d'ordures ménagères résiduelles,
- un centre de transit de déchets résiduels,
- un centre de transit pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques),
- un centre de tri,
- une déchèterie pour les professionnels,
- une installation de broyage de déchets verts et de déchets de bois,
- un centre de stockage de déchets inertes contenant une alvéole pour les déchets d'amiante.



Zone		Tonnages 2021
Stockage Classe 3	●	27 000 t
Déchets résiduels + OMr + Verre	●	13 500 t + 4 500 t + 6 500 t
Centre de tri	●	12 500 t

Déchets Verts		6 500 t
Déchets de bois		5 000 t
Amiante		80 t

Cette nouvelle activité prendra part sur les terrains déjà exploités par la société VEOLIA. Il n'y aura pas d'extension foncière.

La vue aérienne ci-dessous présente le site dans son environnement proche ainsi que l'emplacement prévisionnel (rectangle jaune) de la nouvelle installation liée à la fabrication de CSR :



3.2. Caractéristiques du projet

Ce nouveau projet engendrera l'apport supplémentaire d'environ 72 000 tonnes de déchets par an par rapport à la situation actuelle du site (+57 000 tonnes pour les déchets entrant dans la fabrication du CSR et + 15 000 tonnes pour les déchets de bois).

Le projet n'entraînera pas de modification de fonctionnement du site. Un bâtiment ouvert abritera une partie du procédé de fabrication de CSR (broyeur fixe + convoyeurs).

De plus, l'activité de transit d'OMr et des DIB/encombrants résiduels non CSRisables du site sera déplacée puisque les bâtiments serviront au stock de CSR (amont et aval). Un bâtiment ouvert sera mis en place pour protéger ce stockage des intempéries.

Une mise à niveau du réseau de collecte des eaux pluviales (canalisations et bassin de rétention) et de la défense incendie sera effectuée pour tenir compte des évolutions prévues sur le site.

Une extension en enrobés est prévue afin d'accueillir la réorganisation des activités qui vont avoir lieu sur le site. Cette extension, d'une surface de pratiquement 8 000 m², sera principalement dédiée à la gestion des déchets de bois et des déchets verts.

Ces modifications sont reprises sur le schéma d'aménagement général ci-dessous :



1 - Création d'une voirie de circulation et ajout d'un pont à bascule

2 - Déplacement de la déchèterie professionnelle

3 - Création d'un bâtiment ouvert de stockage pour les ordures ménagères + DIB/encombrants résiduels non CSRisables

4 - Création d'une plate-forme de 8 000 m² pour les activités de broyage de bois et de déchets verts

5 - Création d'un bassin de collecte des eaux pluviales et de rétention des eaux d'incendie de 2 000 m³

6 - Création d'un bâtiment ouvert permettant l'installation d'un broyeur fixe

7 - Création d'une cuve incendie de 1 000 m³

3.3. Fabrication du CSR

Le processus consistera à fabriquer du CSR en utilisant des déchets qui, pour une grande majorité, vont actuellement en enfouissement. Ceci a pour but de répondre aux orientations de limiter l'enfouissement pour favoriser la valorisation (matière et/ou énergétique).

La fabrication de ce combustible est soumise au respect de textes réglementaires qui seront scrupuleusement suivis par la société ALPHA, notamment pour garantir une qualité des produits à la chaufferie qui utilisera ce combustible.

Le processus sera relativement basique et sera composé :

- d'un broyage par un broyeur fixe sous bâtiment ouvert,
- d'un déferraillage,
- d'une séparation des éléments longs,
- et d'un échantillonnage.

Les déchets qui composeront les CSR seront des déchets pour lesquels la fraction valorisable a été retirée. Il ne restera plus que des déchets ultimes selon les conditions technico-économiques du moment.

Il s'agira de déchets non valorisables issus :

- des activités économiques, qui ont mis en place les obligations réglementaires de tri à la source des fractions de déchets recyclables, ces déchets ayant été triés à la source par le producteurs, ou ayant fait l'objet d'un surtri à la réception sur le centre de tri de Rosheim,
- des refus de centres de tri de déchets non dangereux : déchets combustibles, sans inertes et sans PVC nécessitant une préparation et une procédure de contrôle pour expédition vers unités dédiées,
- des collectivités : tout-venant de déchèterie ayant subi un tri au niveau des équipements publics pour séparer les filières de valorisation : gravats, plâtres, déchets verts, cartons, déchets dangereux,...,
- des éco-organismes Mobiliers (Valdelia, Ecomaison...), et PCMB (Valobat, Ecomaison...).

Pour rappel, le CSR se substitue à un besoin d'énergie fossile. C'est une énergie de récupération utilisée par les cimentiers ou les installations dédiées pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité à destination des industriels.

Ainsi, cette filière a un double intérêt :

- elle limite l'enfouissement en participant à l'effort de valorisation des déchets,
- elle contribue à la réduction de la consommation des énergies fossiles.

Il n'y aura pas de modification dans les horaires de fonctionnement par rapport à la situation autorisée.

Les CSR serviront à alimenter la chaufferie exploitée par Dombasle Énergie à Dombasle-sur-Meurthe. Cette chaufferie est déjà autorisée à utiliser les CSR (arrêté préfectoral du 30 avril 2021) et aura un besoin d'au moins 368 000 t de CSR par an. Elle résulte d'une réflexion conjointe du groupe SOLVAY et du groupe VEOLIA.

Une partie de ce tonnage sera préparée sur le site de Rosheim. D'autres sites du groupe VEOLIA approvisionneront la chaufferie.

3.4. Broyage du bois

La société ALPHA souhaite développer cette activité en traitant environ 20 000 tonnes par an.

Les déchets de bois proviennent principalement des collectivités publiques, des entreprises et des éco-organismes du bassin de vie alsacien.

Un contrôle visuel à réception sera effectué ainsi qu'une détection de la radioactivité par le biais du portique en entrée de site. Un cahier des charges défini avec le client permet d'identifier les catégories de déchets de bois acceptées.

Les camions déchargent leur contenu sur la zone prévue à cet effet après pesée sur le pont-bascule en entrée de site.

Une séparation entre le bois de classe A et celui de classe B sera opérée sur le site.



Le broyat de bois sera séparé du bois en attente de broyage.

Les filières du broyat de bois seront :

- la valorisation matière chez les panneautiers pour refabriquer des éléments en bois,
- la valorisation énergétique pour les chaufferies dédiées spécifiquement à ce type de biomasse (pas en installations dédiées aux CSR).

Le broyage du bois sera réalisé par un broyeur mobile (différent de celui servant au broyage de la fraction CSR, qui lui est fixe).

Il est rappelé que les activités de broyage CSR et bois sont des activités distinctes et séparées physiquement conformément au plan des installations.

4. Présentation du projet de révision allégée n°1 du PLU de Rosheim

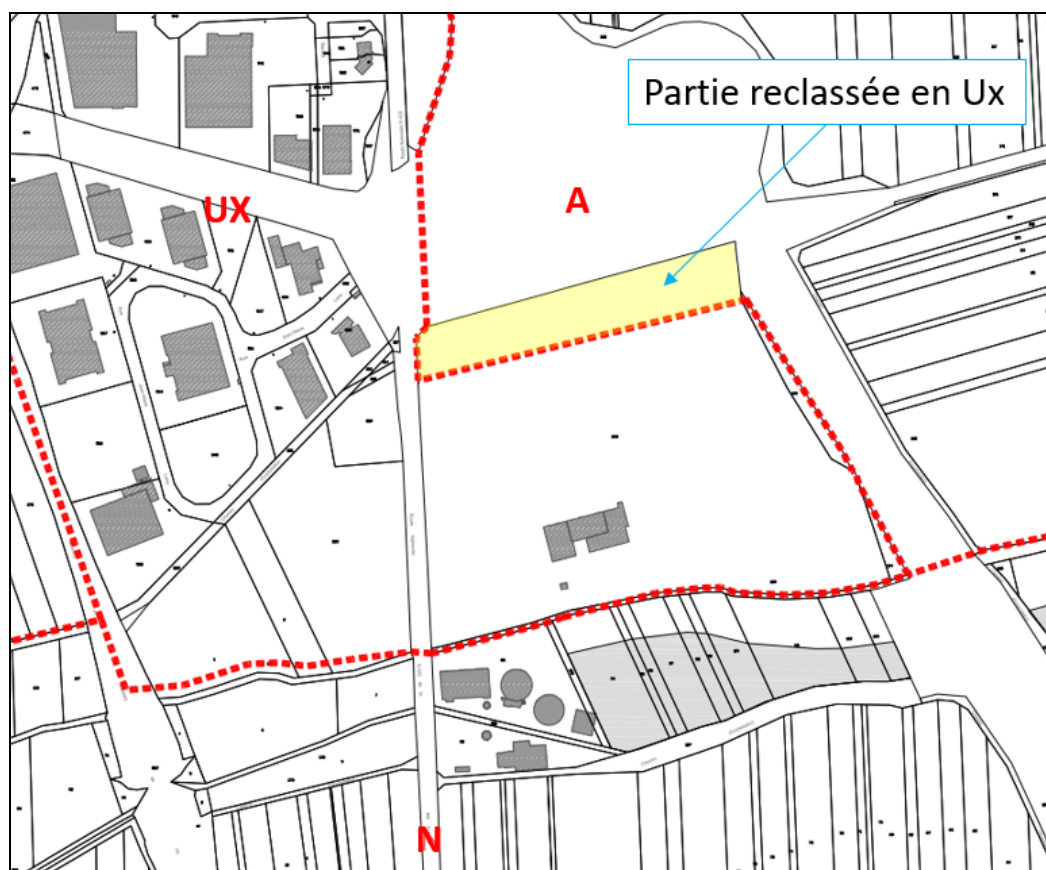
Le territoire de la commune de Rosheim est couvert par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2020. Ce document a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

La présente évolution du PLU a pour objectif le reclassement en zone d'activité (Ux) de la parcelle cadastrée 203 section 23, actuellement classé en zone agricole (A) afin de permettre la réalisation d'un projet industriel sur un site existant.

En effet, l'emprise de la zone actuelle ne permet pas de réaliser à la fois les bâtiments et un bassin de collecte des eaux pluviales et incendie aux normes.

La parcelle 203 sera donc classée intégralement en zone Ux (soit 1,4 ha) car, comme indiqué ci-après, le règlement de la zone A ne permet pas la réalisation d'installations et constructions industrielles.

La réduction d'une zone A au profit d'une zone U impose une procédure de révision du PLU. Elle peut toutefois être menée de façon « allégée » car cette évolution respecte l'esprit du PADD en matière de développement du tissu économique local.



Le projet de révision allégée n'a pas été soumis à évaluation environnementale par la MRAe après examen au cas par cas en raison des éléments fournis dans le cadre de l'étude d'impact réalisée pour le dossier d'autorisation ICPE.

Lors de la réunion d'examen conjoint, le projet a reçu un accueil favorable des personnes publiques associées. Seules des évolutions à la marge de présentation du dossier sont attendus.